2 DÉCEMBRE 2019
13H45 - 18H

Assemblée Nationale
Salle Colbert

RAPPORT MAPPING RDC :

UN INSTRUMENT POUR LA FIN DE L'IMPUNITÉ?

Avec la participation du
Dr. Denis Mukwege
Prix Nobel de la Paix

IFJD INSTITUT FRANCOPHONE POUR LA JUSTICE ET LA DÉMOCRATIE Ex - IUV

OBSERVATOIRE PHAROS
Pluralisme des cultures et des religions

Le « Rapport Mapping » est plus précisément le Rapport du Projet Mapping concernant **les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo** (RDC).

Il fait suite à la découverte de trois fosses communes, par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), dans le Nord-Kivu à la fin de l'année 2005, qui raviva le souvenir douloureux des graves crimes commis dans le pays et demeurés jusque-là impunis. Les Nations Unies engagèrent alors une réflexion sur les solutions à apporter et les mécanismes à mettre en place. Un accord fut finalement trouvé pour la **mise en œuvre d'un Projet mapping dont le mandat était le suivant :**

- préparer un inventaire des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur l'ensemble du territoire de la RDC entre mars 1993 et juin 2003 ;
- évaluer les moyens du système judiciaire national pour y faire face ;
- proposer une série de formules envisageables pour aider le Gouvernement de la RDC à identifier les mécanismes appropriés de Justice transitionnelle pour lutter contre l'impunité en RDC.

Le projet a reçu **le soutien des autorités congolaises.**
Officiellement débuté le 17 juillet 2008, il a permis qu'une vingtaine d'officiers des droits de l'Homme soient déployés dans toute la RDC d'octobre 2008 à mai 2009. Une première version du rapport a circulé en août 2010, avant sa sortie officielle le 1er octobre 2010.

Le Rapport Mapping examine 617 des incidents les plus graves commis en RDC durant la période concernée. Au-delà même de la qualification juridique des faits en crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide, soulevant notamment l'épineuse question des allégations de génocide commis contre les Hutus rwandais réfugiés que le Rapport ne tranche pas, trois chapitres sont spécifiquement et respectivement consacrés aux actes de violences commis contre les femmes et aux violences sexuelles, aux violences contre des enfants et aux violences liées à l'exploitation des ressources naturelles.

Dans le cadre de son évaluation, le Rapport estime, qu'en RDC, **le cadre normatif national et international est suffisant** pour traiter des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003.

Il conclut en revanche que **les moyens dont dispose la justice congolaise pour mettre fin à l'impunité de ces crimes internationaux sont *« sans aucun doute insuffisants »*,** en raison de l'engagement limité des autorités en faveur du renforcement de la Justice, des moyens restreints accordés au système judiciaire, du manque d'indépendance pour répondre à des crimes souvent commis par les forces de sécurité, ainsi que de la faible pratique des cours, d'ailleurs pas toujours conforme au droit.

Pour répondre aux défis de la fin de l'impunité des violations recensées, le Rapport préconise ainsi la mise en place d'une chambre mixte – internationale et nationale – mise en place au sein des juridictions congolaises, définie comme nécessaire pour rendre justice aux victimes. L'Equipe Mapping se dit également convaincue de la l'importance de la contribution qu'aurait la création d'une **nouvelle Commission Vérité et Réconciliation** pour la consolidation de la paix, à la condition d'un engagement clair du gouvernement, d'un réel processus de concertation nationale et d'un appui vigoureux de la communauté internationale.

Concernant le droit à la réparation, le Rapport plaide également pour la mise en place d'un mécanisme spécifique dans la mesure où la vaste majorité des victimes ne chercheront pas à obtenir des réparations par la voie judiciaire. S'il admet que les réparations collectives sont plus faciles à mettre en place, il souligne que des réparations individuelles doivent être envisagées notamment lorsque *« les conséquences des violations continuent à peser lourdement sur la vie des victimes ».*

Enfin, le Rapport met en exergue que *« **l'urgence de voir se réaliser des réformes dans le domaine de la justice et des services de sécurité** est évidente à la lumière de l'impunité (…) et de la répétition des crimes sur le territoire de la RDC »*. L'Equipe a notamment pu *« constater la peur constante de la part des populations affectées que l'histoire ne se répète, notamment lorsque les assaillants d'hier reviennent dans des positions qui leur permettent de perpétrer de nouvelles exactions sans que la justice ne puisse mettre fin à ces crimes »*.

Le Rapport issu du Projet Mapping s'avère donc particulièrement documenté et riche tant quant aux crimes commis, qu'aux recommandations à mettre en œuvre. S'il soulève la question sensible des relations entre la RDC et le Rwanda et, plus globalement, de la géopolitique dans la région des Grands lacs, **il pose surtout le problème majeur de n'avoir jamais, jusqu'à aujourd'hui, été effectivement appliqué par les autorités congolaises.**

Aucune des solutions préconisées n'a ainsi été mise en oeuvre.

La **persistance de l'impunité** a d'ailleurs été rappelé par le **Dr Denis Mukwege** dans le discours qu'il a prononcé à Oslo, le 10 décembre 2018, à l'occasion de la cérémonie de remise du **Prix Nobel de la Paix** : *« Au moment même où je vous parle, un rapport est en train de moisir dans le tiroir d'un bureau à New York. Il a été rédigé à l'issue d'une enquête professionnelle et rigoureuse sur les crimes de guerre et les violations des droits humains perpétrés au Congo. Cette enquête nomme explicitement des victimes, des lieux, des dates mais élude les auteurs »*. Il a également appelé *« la communauté internationale à enfin considérer le Rapport du Projet « Mapping » et ses recommandations »*. Reprenant le combat engagé depuis 2016, il a exhorté : *« ayons le courage de révéler les noms des auteurs des crimes contre l'humanité pour éviter qu'ils continuent d'endeuiller cette région »*.

Ce séminaire de travail a vocation à contribuer à ce plaidoyer en engageant un premier temps de réflexion quant aux moyens mobilisables par chacun, dans sa spécialité et avec ses compétences, pour contribuer à ce que le Rapport Mapping devienne enfin un véritable instrument de la lutte contre l'impunité des crimes graves commis en RDC. Le rôle que peuvent jouer les juristes, les ONG et les diplomates sera notamment discuté. Cette première rencontre sera suivie d'une seconde, prévue en mai 2020.

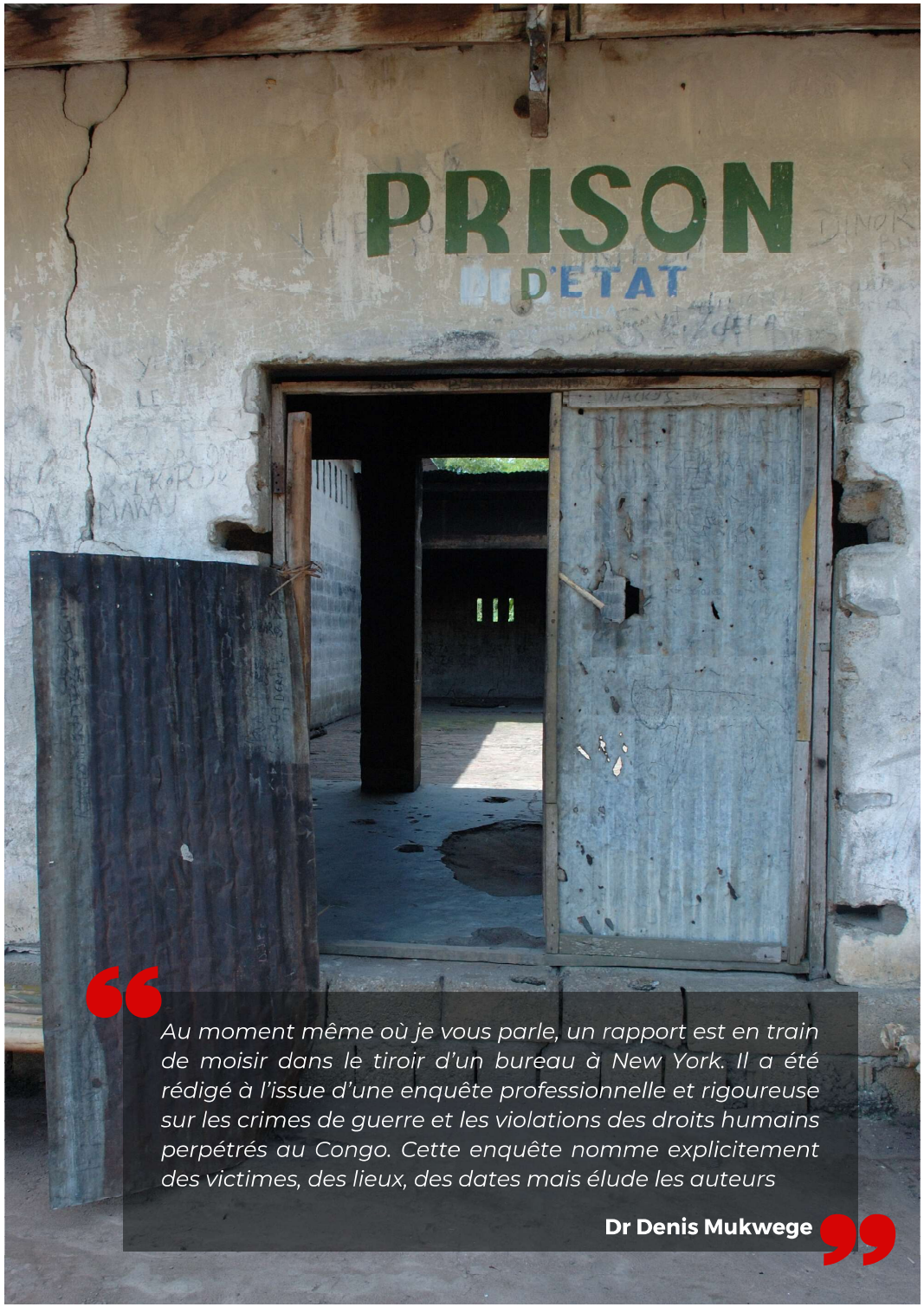

> *Au moment même où je vous parle, un rapport est en train de moisir dans le tiroir d'un bureau à New York. Il a été rédigé à l'issue d'une enquête professionnelle et rigoureuse sur les crimes de guerre et les violations des droits humains perpétrés au Congo. Cette enquête nomme explicitement des victimes, des lieux, des dates mais élude les auteurs*
>
> **Dr Denis Mukwege**

PROGRAMME

13h45
14h15

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Vincent Bru, Député
Jean-Pierre Massias, Professeur de droit à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Président de l'IFJD

14h15
14h40

RAPPORT INTRODUCTIF

Luc Henkinbrant, Professeur de droit à l'Université catholique de Bukavu et Officier des Droits de l'Homme (Sr) du Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme de la MONUC /MONUSCO de 2001 à 2011

14h40
15h05

CONFÉRENCE

Dr. Denis Mukwege, Prix Nobel de la paix 2018, *"Quelles attentes suite au Rapport Mapping?"*

15h05
16h15

PREMIER ATELIER : LES MOYENS JURIDIQUES

Animé par Xavier Philippe, Professeur de droit à l'Université Paris 1 e et administrateur de l'IFJD
Panel :

- Aurélie Belliot, vice-procureur, pôle Crimes contre l'humanité - crimes et délits de guerre du TGI de Paris
- Evelyne Lagrange, Professeure de droit public à l'Ecole de droit de la Sorbonne
- François Roux, avocat honoraire, chef du Bureau de la Défense au sein du Tribunal spécial pour le Liban (2009 - 2018)
- Sylvie Sarolea, Professeure de droit à l'Université catholique du Louvain

16h25
17h35

DEUXIÈME ATELIER : LES RESSOURCES GÉOPOLITIQUES

Animé par Philippe Kabongo-Mbaya, chercheur en sociologie et Professeur d'anthropologie à l'Institut œcuménique Al Mowafaga de Rabat (Maroc)
Panel :

- Anna Demontis, Chargée des publications et du magazine *Humains,* ACAT France
- Olivier de Frouville, Professeur de droit à l'Université Paris 2, Membre du comité des droits de l'Homme des Nations Unies (2015-2018)
- Ida Sawyer, Directrice adjointe du bureau Afrique de Human Rights Watch
- Représentant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

17h35
18h00

CONCLUSIONS

- Jean-Pierre Massias, Professeur de droit à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Président de l'IFJD
- Pierre Morel, ancien Ambassadeur et Directeur de l'Observatoire Pharos
- Murielle de Sarnez, présidente de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale (à confirmer)

IFJD
INSTITUT FRANCOPHONE POUR LA JUSTICE ET LA DÉMOCRATIE
Ex - IUV

L'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD) est une association spécialisée dans la recherche-action relative à la Justice et la démocratie, tout particulièrement en matière de transition démocratique et de justice transitionnelle. Il entend contribuer à la diffusion des connaissances et à l'amélioration des pratiques dans ces domaines. A ce titre, il développe des activités académiques et opérationnelles dans une perspective de complémentarité. L'IFJD accompagne les processus de démocratisation et de pacification et oeuvre tout particulièrement pour que les victimes de violations de droits de l'Homme commises lors de conflits ou de dictatures voient leurs droits à la vérité, à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition respectés.

OBSERVATOIRE PHAROS
Pluralisme des cultures et des religions

L'Observatoire Pharos est une plateforme d'information, d'action et de réflexion qui travaille sur les questions liées au pluralisme des cultures et des religions. Son cœur de métier est la veille et la production d'information complète et contextualisée sur l'actualité du pluralisme dans le monde. Il mène également des projets d'action dans divers pays, notamment pour soutenir les défenseurs du pluralisme. Pour nourrir ses missions d'information et d'action, l'Observatoire Pharos s'appuie sur une activité de recherche, visant à analyser et à comprendre comment s'organisent et se gèrent les questions liées aux identités dans les sociétés diversifiées, en cherchant à en identifier des forces de cohésion ou au contraire des forces de fragmentation. Au cœur des phénomènes de tensions identitaires, l'Observatoire Pharos veut apporter un éclairage approfondi sur des conflits, des crises sociales, des processus de réconciliation ou encore des phénomènes de transitions politiques.

Renseignement et inscription obligatoire
avant **le 25 novembre :**

contact@ifjd.org